

Il y aurait d'autres citations que je pourrais donner— par exemple dans le compte rendu du 23 octobre aux pages 510 et 511—qui confirment les mêmes faits. De nombreux éléments étaient alors en cause. En rétrospective et avec un excellent recul, on pourrait prétendre que

les dispositions n'étaient pas justifiées, mais on peut également conclure que les mesures énergiques du gouvernement à l'époque ont empêché la réalisation de nos pires craintes.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10h 20.)